

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
ÉCOLE ST-VIATEUR-CLOTILDE-RAYMOND
Mercredi 13 septembre 2023 20 h**

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la directrice

Mme Isabelle Lessard procède à l'ouverture de l'assemblée à 20:01.

Elle souhaite la bienvenue aux parents et leur explique le but de la rencontre. La participation des parents est essentielle pour assurer le fonctionnement adéquat d'une école. Elle présente aussi les 2 directrices-adjointes de l'école, madame Stéphanie Boulet et madame Isabelle Huot.

2. Présences

La présence des personnes présentes est notée sur la feuille des présences.

3. Mot de la présidente

Mme Annie Cavaiola se présente et remercie les parents d'être présents à la rencontre. Mme Cavaiola était la présidente en 2021-2022, ainsi qu'en 2022-2023. Elle souhaite la bienvenue aux parents qui désirent s'impliquer.

4. Désignation d'un(e) président(e) d'assemblée

M. Francis Ferland se propose. Il est élu à l'unanimité.

5. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée

Mme Isabelle Huot est proposée par Mme Isabelle Lessard.

Mme Huot accepte. Elle est élue à l'unanimité.

6. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Marc-André Couillard propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé. Il est adopté à l'unanimité.

7. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 14 septembre 2022

Mme Natacha Spagnoletti propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 septembre 2022. Il est adopté à l'unanimité.

8. Présentation du rapport annuel du Conseil D'Établissement 2022-2023

Madame Lessard présente le rapport annuel 2022-2023 du conseil d'établissement.

9. Explications sur la composition et les fonctions du CÉ.

Mme Cavaiola explique la composition, le fonctionnement et le rôle du conseil d'établissement comme le prescrit la Loi sur l'instruction publique. C'est l'organe légal de l'école. Elle indique que des postes sont présentement vacants pour trois membres parents.

Mme Lessard ajoute qu'il y a habituellement sept ou huit séances ordinaires durant l'année. Le mandat des membres parents est de deux ans. De façon exceptionnelle, il peut y avoir des séances extraordinaires. Les séances se tiennent habituellement un mercredi de chaque mois.

10. Période de questions

11. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond

11.1 Nomination du président d'élection

M. Francis Ferland se propose comme président d'élection.

Il accepte.

11.2 Nomination du secrétaire d'élection

Mme Isabelle Lessard propose Mme Isabelle Huot comme secrétaire d'élection.

Mme Huot accepte.

11.3 Critères à privilégier pour élire les parents au CÉ

Être parent d'un élève de l'école.

Représenter l'ensemble des élèves de l'école.

Être disponible.

Il est suggéré de lire la documentation au préalable afin d'accélérer le déroulement de la rencontre.

Avoir le goût de s'impliquer pour l'ensemble des élèves de l'école.

Ne pas être un salarié de l'école.

11.4 Procédure d'élections

Il doit y avoir proposition d'un membre de l'assemblée.

Une personne peut également se proposer elle-même.

À la suite des propositions, les gens devront dire s'ils acceptent ou s'ils refusent la mise en nomination, et ce, en commençant par la dernière candidature.

Trois postes de deux ans sont disponibles.

Si quatre personnes ou plus acceptent la mise en nomination, l'assemblée devra passer au vote.

Les parents pourront voter pour les candidats de leur choix.

Mme Lessard propose d'adopter la procédure telle que proposée et elle est acceptée à l'unanimité.

11.5 Élection des parents au conseil d'établissement

Mme Josiane Monchamp se propose elle-même. Elle accepte.

Mme Geneviève Wiszniewski se propose elle-même. Elle accepte.

Mme Annie Cavaola se propose elle-même. Elle accepte.

M. Kevin Poissant se propose lui-même. Il accepte.

Avant de procéder au vote, M. Francis Ferland demande aux candidats de se présenter.

Chaque personne devra voter pour trois candidats.

Suite au premier vote, Mme Geneviève Wiszniewski et M. Kevin Poissant sont élus comme membres du conseil d'établissement pour des mandats de deux ans. Comme il y avait égalité entre madame Monchamp et madame Cavaiola, nous procédons à un deuxième vote. Madame Annie Cavaiola est élue comme membre du conseil d'établissement pour un mandat de deux ans. Mme Josiane Monchamp accepte d'être substitut pour les membres du conseil d'établissement.

11.6 Élection d'un ou d'une représentant(e) au comité de parents et de son substitut parmi les parents élus

Mme Lessard explique le rôle du comité de parents du CSS et la façon dont le représentant du conseil d'établissement au comité de parents du centre de service scolaire sera élu. C'est aussi une occasion de partager les idées entre parents des différentes écoles.

11.6.1 Mise en candidature

*Mme Natacha Spagnoletti se propose. Elle accepte.
Annie Cavaiola se propose comme substitut.*

11.6.2 Vote et nomination

Mme Natacha Spagnoletti est élue déléguée au comité de parents. Mme Cavaiola est élue substitut au délégué au comité de parents.

12. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP)

Mme Lessard explique que l'on doit décider de la formation ou non de l'OPP. Madame Josiane Monchamp, membre de l'OPP, explique les rôles et fonctions de l'organisme de participation des parents (OPP). Elle donne des exemples d'activités où l'OPP peut être appelé à aider les membres de l'équipe-école. Elle explique aussi le fonctionnement de notre OPP ici à l'école. Il est possible d'être membre de l'OPP sans être un membre du conseil d'établissement. Les mandats de l'OPP sont, entre autres, les campagnes de financement, l'implication dans les activités spéciales à l'école et les photos scolaires, la décoration de Noël des deux bâtiments, l'aide à la bibliothèque, etc.

Mme Natacha Spagnoletti, Mme Monchamp et Mme Crystal Ledoux sont les membres responsables de l'OPP qui sont les points de contact avec la direction et responsables du groupe facebook : par« ent »action !

Mme Lessard propose la formation d'un OPP. La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Levée de l'assemblée

Mme Isabelle Lessard propose la levée de l'assemblée à 21 :10. Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.